

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

ANNEXE 25

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme au nom de M. et Mme CRANINX-BODSON demeurant Oufny 13 à 4987 STOUMONT pour la démolition d'une ancienne remise et reconstruction avec agrandissement sur un terrain situé Oufny, 13 à 4987 Stoumont, et cadastré 4^e division, section A n°227/h.

Le projet s'écarte des normes indicatives du Guide régional d'urbanisme relatif aux bâtisses en site rural en ce qui concerne:

- annexe isolée
- bardage en bois
- pente de toiture inférieure à 25°

et présente les caractéristiques suivantes :

- Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation – Guide régional d'urbanisme

Le dossier peut être consulté sur RDV, à **l'accueil** de l'administration, le lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h, le mardi de 9 h à 12 h, ou à un autre moment sur RDV (à prendre au moins 24h à l'avance) à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service urbanisme (☎ : 080/29.26.56) tous les jours ouvrables du lundi au jeudi de 9 h à 12 h. Par mail à ann-sophie.moes@stoumont.be.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 01.07.2024 au 15.07.2024 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : ann-sophie.moes@stoumont.be –

Par le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

H. Snackers

D. Gilkinet